

216C1387
FR0000130007-DIV13

16 juin 2016

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

La société de droit finlandais Nokia Corporation a annoncé qu'elle envisage de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la société ALCATEL LUCENT¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par Nokia Corporation le 16 juin 2016.